



Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025**

**Présents :** MONTAGNE Jean Philippe, GRIOT Jean, RANC Mireille, BEYSSON Marie-Jeanne, MONIER Jean-Luc, BROSSETTE Sylvain, JAANS Marie-Lise ? GENEVRIER Daniel

**Excusés :** BLANC Frédéric, BOUCHET Christian

**Secrétaire de séance :** BROSSETTE Sylvain

### **1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2025**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Demande de subvention de l'ADMR pour le portage de repas 2025**

1.50 € par habitant soit une subvention de 210 €. Deux personnes bénéficient du portage de repas sur la commune. La demande de subvention acceptée à l'unanimité.

### **3/ Sauvegarde informatique des données de la commune**

Etude de la proposition de la société KOESIO pour un coût de 120 € HT par mois. L'importance d'un tel système est reconnue par l'ensemble du conseil mais le coût proposé paraît excessif. Il est proposé d'explorer d'autres pistes et fournisseurs. Le conseil décide à l'unanimité de reporter sa décision.

### **4/ Recensement communal 2026**

Nelly PREHER est proposée pour être l'agent recenseur de la commune. Elle sera rémunérée pour un montant de 470 € bruts par mois.

7 Pour et 1 Abstention

### **5/ Demande d'achat d'un terrain communal**

Une demande d'achat d'un terrain communal a été faite par M. FUVEL, pour les parcelles AE 157, AE 182 et AE 151. Seule l'une d'entre elles, la parcelle AE 182, concerne la commune. Le conseil n'approuve pas cette demande.

5 Contre et 3 Pour

### **6/ PLUi**

Suite à un courrier reçu de la part de Loire Forez agglomération concernant le PLUi, et à sa présentation, il est décidé de renvoyer le sujet au prochain conseil pour une identification claire des parcelles concernées.

### **7/ Convention avec l'Epicerie du village**

Une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'Epicerie du village a été présentée par Mireille RANC. Après quelques modifications, cette convention est acceptée à l'unanimité.

### **8/ Evolutions des tarifs de location des gîtes communaux**

Une nouvelle délibération est prise pour augmenter les tarifs de locations des gîtes La Cure et La Digitale. Les nouveaux tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **6/ Don du Comité des Fêtes**

Le Comité des Fêtes a fait un don de 100 € pour la commune. Le conseil décide à l'unanimité d'accepter ce don.

Le Président de séance :

Jean-Philippe MONTAGNE

Le secrétaire de séance :

Sylvain BROSSETTE